

# Motion contre la DHG 2024 du lycée Pontus de Tyard

présentée au CA Lundi 5 février 2024

Les personnels enseignant et de vie scolaire du lycée Pontus de Tyard de Chalon-sur-Saône, après avoir pris connaissance de la DHG annoncée pour la rentrée 2024, souhaitent par la présente motion affirmer leur refus de voir leurs conditions de travail continuer à se dégrader suite à une nouvelle baisse des moyens attribués à l'établissement. A l'annonce d'une réduction de 41,66 h de la DHG ( sans compter les heures afférentes à la CPGE), les personnels ont immédiatement exprimé leur indignation face à une telle mesure que rien ne justifie puisque le nombre d'élèves prévu par les services du rectorat reste parfaitement stable. En outre, cette baisse entre en totale contradiction avec les conclusions de l'Evaluation de l'établissement (d' octobre 2023) qui saluait l'implication de l' équipe pédagogique et de la vie scolaire pour aider tous les élèves du lycée.

Bien que le rectorat soit en partie revenu sur sa décision en ramenant cette baisse à environ 16 H ( 41,66 – 19,45- 6 ), les personnels considèrent que cette DHG est encore nettement insuffisante.

En effet, avec cette dotation qui ne prévoit que 8 divisions en 2nde conduisant à une moyenne de plus de 35 élèves par classe ( certaines seront à 36 élèves), les élèves ne pourront pas bénéficier de conditions d'apprentissage acceptables. D'autre part, même si les heures ajoutées par le rectorat permettent de prévoir 8 niveaux de 1ère ( au lieu de 7 ) afin de ramener les effectifs à plus de 31 par classe, une grande partie de celles-ci sont des HSA contraignant ainsi des collègues à faire des heures supplémentaires alors que d'autres devront compléter leur service dans un autre établissement.

Puisque il a été dit que l'éducation faisait partie des priorités nationales, les personnels enseignant et de vie scolaire estiment légitime d'exiger :

- une nouvelle division en 2nde et donc
- les heures nécessaires pour une telle création, soit au minimum 26,5 heures poste
- que les 19,45 + 6 ajoutées ne soient pas en HSA mais en heures poste

Afin d'être entendus et pour porter ces exigences, les personnels ont demandé une audience auprès de Monsieur le Recteur.

Motion signée par les personnels enseignant et de la vie scolaire, soutenue par les sections syndicales SNFOLC et SNES-FSU de l'établissement et par les représentants au CA des Fédérations de parents d'élèves.